



Déclaration de la taxe de séjour

(nuitées commercialisées en dehors des plateformes spécialisées comme Airbnb, Booking, Abritel, etc...)



REGISTRE DE L'HEBERGEUR (hébergements non-classés)

Document à retourner à l'Office de Tourisme Intercommunal des Savanes à la fin de chaque trimestre :
declaration-taxedesejour@savanesdeguyane.fr

Période du

au

Trimestre/mois N°

Informations relatives à l'hébergeur

Cachet de l'hébergeur ↓

Nom de l'entreprise

N° de SIRET

Nom - Prénom :

Adresse :

Adresse :

Téléphone fixe :

Portable :

Ref. bancaires : IBAN / BIC

Mail :

Informations relatives à l'hébergement

Nom de l'hébergement :

Adresse de l'hébergement :

Mail de l'hébergement :

Type d'hébergement :

Capacités d'accueil en lits

Tarif applicable en % nuitée : 3% du montant par personne de la nuitée

Informations commercialisation :

	Date d'arrivée	Date de départ	Nb de nuits	Nbre total personnes hébergées	Nb de personnes exonérées	Prix par nuit de la location	Nombre de personnes taxées	Montant total de la taxe perçue

[illegible]

St

Pour

Précisions / remarques / aide

Déclarez ici uniquement les nuitées commercialisées en direct, en dehors des plateformes qui déclarent déjà pour vous les nuitées commercialisées par leur intermédiaire

Possibilité de joindre un registre par trimestre (exemple : 2025-4) ou par mois (exemple : 2025-12)

Nom de l'entreprise exploitante, le cas échéant

Les exploitants sans entreprise précisent les autres informations de l'hébergeur à partir de cette ligne

Adresse de l'hébergeur si différente de celle de l'hébergement

Adresse de l'hébergeur si différente de celle de l'hébergement

Téléphone fixe du responsable de la taxe de séjour chez l'hébergeur

Téléphone portable du responsable de la taxe de séjour chez l'hébergeur

Préciser les références bancaires de l'hébergeur, entreprise ou particulier

Mail du responsable de la taxe de séjour chez l'hébergeur

Nom commercial de l'hébergement, le cas échéant

Si mail différent de l'hébergeur

Au choix: hôtel, résidence de tourisme, meublé/location de tourisme, chambre d'hôtes, autres (précisez)

1 lit correspond à une personne hébergeable (exemple: 1 chambre simple = 2 lits)

***Se reporter à la délibération CCDS en vigueur jointe (2018) pour les hébergements non classés : 3% du montant de la nuitée
En complément de cette information, indiquez les plateformes que vous utilisez hors commercialisation directe (AIRBNB, BOOKING, ABRITEL, ...)***

Montant de la taxe perçue = prix par nuit de la location * nombre de nuits / nombre de personnes total * 0,03 * nombre de personnes taxées

***Aide avec la calculatrice sur le lien suivant : <https://www.immobilierlover.com/location/location-saisonniere/calcul-taxe->
Possibilité de joindre un tableau généré par un logiciel avec le détail des taxes perçues et leur total pour la période***

ie

etc.)